

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MEJAT Yves, MONTOYA Marc-Antoine, PECHARD Katia, RANC Julien, SCHUTZ Claire, VERNET Cédric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 7 (CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CONTREL Nathalie donne pouvoir à KALITA Matthieu, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DU VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, JOURDAN Milouda donne pouvoir à DE UFFREDI Sabrina, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, RIO Jean-Baptiste donne pouvoir à CHARMOT Pascal).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : Henri BOURGOGNON

Objet : Adoption tarifs municipaux – Billetterie Espace Culturel L'Atrium

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2020-103 du 16 décembre 2020 adoptant les tarifs de la billetterie de l'Espace Culturel L'Atrium à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230412-D2023-19-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 23 mars 2023 ;

Considérant le document joint proposant les tarifs municipaux pour la Billetterie de l'Espace Culturel L'Atrium ;

Considérant que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal

- 1) **FIXE** les tarifs de la billetterie de l'Espace Culturel L'Atrium applicables au 1^{er} septembre 2023, conformément au document annexé à la présente délibération ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 5 avril 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **12 AVR. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **12 AVR. 2023**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Henri BOOURGOGNON
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.



Service Espace culturel L'Atrium

Tarifs municipaux - Billetterie, ateliers, buvettes, petite restauration *

* Les tarifs sont indiqués TTC, en euros

1. Grille tarifaire pour les spectacles de l'Espace culturel L'Atrium

	Spectacles Catégorie 1	Spectacles Catégorie 2	Spectacles Catégorie 3	Spectacles Catégorie 4	Spectacles Catégorie 5 (Tremplin)	Spectacles "Jeune public"	Conférences *musicales* et *Carnets de voyage*	Représentations scolaires (maternelles, élémentaires, collèges et lycées)
Plein tarif	35 €	30 €	25 €	18 €	Tarif unique 10 €	12 €	Tarif unique 7 €	Tarif unique 5 €
Tarif réduit **	30 €	25 €	20 €	15 €		10 €		
Tarif - 18 ans **	20 €	15 €	12 €	9 €		8 €		
Tarif abonné ***	27 €	22 €	17 €	13 €		10 €		
Tarif de dernière minute ****	22 €	17 €	10 €	10 €				

* Tarif réduit s'applique sur présentation de justificatifs : aux groupes d'au moins 10 personnes ; aux personnes de plus de 65 ans ; aux apprentis et étudiants de moins de 25 ans ; aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux, aux personnes en situations de handicap, aux membres des comités d'entreprises (la réservation s'effectue par le CE et le règlement directement à l'Espace culturel par le bénéficiaire), aux places mises en vente en ligne sur la plateforme meyclub.com pour les comités d'entreprises (ou d'autres plateformes qui seraient retenues par l'Espace culturel L'Atrium en cours de saison)

** Tarif - 18 ans s'applique sur présentation de justificatif

*** Tarif abonné s'applique aux personnes achetant au moins trois spectacles nominatifs.

**** Tarif dernière minute s'applique pour les ventes (individuelles) le soir-même du spectacle, **seulement lorsque moins de 50% des places ont été vendues.**

2. Grille tarifaire pour les ateliers et les stages de pratique artistique

Tarif pour les ateliers (moins de 3 heures)	
Tarif unique de 2 € par personne et par séance	
Tarif pour les stages (demi-journée)	
Tarif - 18 ans	10 €
Tarif adulte	15 €

3. Grille tarifaire - Buvette, petite restauration

Type de boisson	Tarif
Sodas et boissons alcoolisées	3,00 €
Café, thé, eau, sirop et goûter	1,50 €

*Les soirs de spectacles, un prestataire extérieur est chargé du bar et de l'espace de restauration. Le prestataire pratique ces propres tarifs.